



# Formulaire inscription vidange 2023

Formulaire à compléter et à retourner à :  
Communauté de Communes Saône Beaujolais  
105 Rue de la république - CS 30010 - 69823 Belleville en Beaujolais CEDEX  
ou par Mail : [spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr](mailto:spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr) - Tél 04 74 66 18 24

Nom : ..... Prénom : .....  
Date & Lieu de naissance (obligatoire) ou N° SIRET si Société : .....  
Adresse d'intervention : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....  
Adresse de facturation (si différente) : .....  
N° de Téléphone : ..... Mail : .....

## Campagne de Vidange 2023

(Les RDV se font par demi-journée sans possibilité de fixer un horaire précis)

Du lundi 11 au vendredi 15 Septembre 2023

Inscription jusqu'au 18 aout inclus

Du lundi 04 au vendredi 08 Décembre 2023

Inscription jusqu'au 03 novembre inclus

## Autres Vidanges

Vidange ponctuelle (en dehors des campagnes)

Intervention dans le mois qui suit l'inscription

Vidange urgente (Intervention dans les 12h)

Contactez directement la SARP  
au 03 85 21 09 09 (7j/7 - 24h/24)

## Type d'installation

(cochez la ou les cases correspondantes)

• Vidange prétraitement de : (comprenant le nettoyage d'1 préfiltre + canalisations amont/aval du prétraitement)

Fosse toutes eaux

Fosse septique

Bac à graisse

Micro-station/ Filtre compact

→ **Modèle obligatoire** .....

• Volume à vidanger (obligatoire) : ..... L

• Options :  Nettoyage préfiltre supplémentaire

Nettoyage poste de relevage

• Condition d'accès (obligatoire) :

✓ Préciser la distance entre le point de stationnement du camion et les équipements à vidanger : ..... m  
(Attention : au-delà de 30 m, intervention uniquement en vidange ponctuelle ou urgente)

✓ Un camion de type « ramassage des ordures ménagères » peut-il accéder chez vous ?  Oui  Non

Si non veuillez préciser : .....

Autres informations à communiquer : .....

## Remarques :

- Votre présence ou un représentant majeur est **OBLIGATOIRE** lors de la vidange
- La fosse et les équipements à nettoyer doivent être ouverts et accessibles
- La remise en eau est à la charge de l'usager et doit être immédiate après la vidange
- Le guide d'utilisation doit être remis au vidangeur dans le cadre d'une filière agréée
- En cas d'annulation, il est nécessaire de prévenir au plus tard 48 h avant la vidange par mail : [spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr](mailto:spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr) et [sarpce.macon@groupe-sarp.com](mailto:sarpce.macon@groupe-sarp.com).

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales du service ainsi que le bordereau des prix figurant au verso de ce document.

Je m'engage à payer le montant réel de la prestation sur la base du bon d'intervention établi avec le prestataire le jour de l'intervention qui me sera ultérieurement facturé par Le Trésor Public.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Date : .....

# CONDITIONS GENERALES

En tant que gestionnaire du service public d'assainissement non collectif et afin de réduire les coûts d'intervention, la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) a passé un marché pour vous proposer l'entretien de votre installation. **Chaque usager est libre de recourir ou non à ce service.**

La prestation **peut** comprendre :

- la vidange des prétraitements (fosse septique, fosse toutes eaux, micro-station, bac dégraisseur) ;
- le curage des canalisations et regards amont-aval du prétraitement ;
- le nettoyage du préfiltre, du poste de relevage ou du puisard.

Trois types de prestations vous sont proposés :

- Campagne de vidange (sur les semaines programmées)
- Vidange ponctuelle (hors campagne, intervention dans le mois qui suit l'inscription)
- Entretien d'urgence (intervention dans les 12h, 7j/7 – 24h/24)

Si le propriétaire souhaite recourir à cette prestation, il passe commande à la CCSB. Suite à cette commande, la société vidangeur mandatée par la CCSB vous contactera avant la prestation pour proposer une date. La date précise et le créneau en demi-journée vous seront confirmés par mail de préférence ou par téléphone 15 jours avant l'intervention pour les campagnes. Les vidanges seront réalisées **OBLIGATOIREMENT** en présence du propriétaire ou de son représentant (personne majeure).

Le propriétaire s'engage à rendre l'intérieur de son installation accessible et à réaliser la remise en eau complète des ouvrages dès la fin des opérations de vidange.

**ATTENTION !** Ce bon de commande rempli par vos soins n'a pas valeur de devis définitif, celui-ci sera établi sur place au moment de la prestation.

En cas de manquement au rendez-vous ou pour toute intervention commandée mais **irréalisable** sur le terrain (**regards inaccessibles, non localisés...**) et ayant fait l'objet d'un déplacement du prestataire, un forfait déplacement sera facturé à l'usager.

**Une fois sur place et suite à l'intervention, le vidangeur établira un relevé des prestations réalisées ; pour éviter tout contentieux lors de la facturation, le relevé sera signé par le propriétaire ou son représentant.** Un exemplaire sera remis au propriétaire ou son représentant.

La CCSB enverra au propriétaire la facture correspondante à la prestation. Le règlement est effectué auprès du Trésor Public à réception de la facture.

La CCSB ne saurait être tenue pour responsable de toute complication ou dégradation inhérente à l'installation ainsi que tout dommages commis par le vidangeur chez l'usager.

## Quelques précisions :

Sont désignés par prétraitement les bacs dégraisseurs, les fosses septiques, les fosses toutes eaux, les microstations.

La grande majorité des préfiltres (panier comprenant de la pouzzolane ou des matériaux plastiques) sont intégrés à la fosse toutes eaux.

## Bordereau des Prix CCSB

Prestations	Désignations	Unités	Tarif TTC (TVA 10%)
<b>Campagne de vidange</b>	Vidange des prétraitements ou micro-station jusqu' à 4 m3	Forfait	268,40 €
	m3 supplémentaire vidangé au-delà de 4 m3	m3	38,50 €
	Déploiement de tuyau au-delà de 30 m (consulter le SPANC)	<del>Non réalisable en campagne</del>	
	Nettoyage poste de relevage	unité	33,00 €
	Nettoyage préfiltre supplémentaire	unité	33,00 €
<b>Vidange ponctuelle (hors campagne)</b>	Vidange des prétraitements ou micro-station jusqu' à 4 m3	Forfait	313,50 €
	m3 supplémentaire vidangé au-delà de 4 m3	m3	38,50 €
	Déploiement de tuyau au-delà de 30 m	ml	2,20 €
	Nettoyage poste de relevage	unité	33,00 €
	Nettoyage préfiltre supplémentaire	unité	33,00 €
<b>Entretien d'urgence</b> En dehors des horaires d'ouverture du SPANC, contacter la SARP directement 03 85 21 09 09 (7J/7 24h/24)	Vidange des prétraitements ou micro-station jusqu' à 4 m3	Forfait	561,00 €
	m3 supplémentaire vidangé au-delà de 4 m3	m3	38,50 €
	Déploiement de tuyau au-delà de 30 m	ml	2,20 €
	Nettoyage poste de relevage	unité	44,00 €
	Nettoyage préfiltre supplémentaire	unité	44,00 €

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont conservées par le service SPANC de la Communauté de Communes Saône Beaujolais dans le cadre de la gestion et de l'exécution du service. Elles seront conservées pendant toute la durée du service, puis détruite au bout de cinq ans lorsque le SPANC est dûment informé d'un changement d'usager. Conformément aux lois « Informatique et Liberté » et au « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification des données à l'adresse [spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr](mailto:spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr).